



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusé : M. Gérard ROUBIO (procuration à M. Claude OSMONT)

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, qui est adopté à la majorité

PPRI :

Le nouveau PPRI est présenté au Conseil Municipal.

Vote : à l'unanimité

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (inondation) :

Le SMARR propose à la commune de mettre à jour le P.C.S. pour le risque inondation. Un financement à hauteur de 80 % du cout H.T. est pris en charge.

Une délibération sera prise afin de conventionner avec le SMARR .

Vote : à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le nouveau PLU révisé ayant été approuvé, il convient de délibérer sur les nouvelles dénominations des zones pour le DPU. La délibération portera uniquement sur cette modification.

Vote : à l'unanimité.

PROPOSITION ACHAT MAISON :

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de la maison ALRIC afin de pouvoir y créer un gîte rural. Il propose aux élus d'aller la visiter et de négocier son prix et il ajourne la décision pour le prochain conseil.

Vote : à l'unanimité.

DM LOGEMENTS LOCATIFS :

Une délibération est nécessaire à l'équilibre du chapitre 014 et 67 (admission en non-valeur des loyers impayés conformément à la décision du Conseil Municipal du 29 septembre 2020) et

Vote : pour = 14, contre = 1

RETRAIT DELIBERATION DU CM SUR CHOIX BUREAU D'ETUDES :

Suite à la demande de la Préfecture, la délibération afférente à la demande de prorogation de la DSP et au choix du bureau d'Etudes est retirée. Le CCAS de la commune est seul compétent en la matière.

Vote : à l'unanimité

AVENANT CAFE :

Le toit du café présente des dommages qu'il convient de réparer dans le cadre des travaux de réhabilitation. L'enveloppe du nouvel avenant sera de l'ordre de 6 000 € environ.

Vote : à l'unanimité

DEMANDE DE PUP :

Le service instructeur de l'Agglo souhaite qu'un PUP soit réalisé par convention dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager et du permis de construire avec Habitat Audois pour la réalisation du lotissement de Surzac.

Vote : à l'unanimité

Séance levée à 19 h 00

La Secrétaire de séance,

Le Maire,
Claude BUSTO